

REPONSE DE Monsieur CASANOVA

Directeur de la caisse de crédit municipal de Nice

Nice le 10 Novembre 2004

Réf. : Texte de réponse YC/ RM
Vos Réf. : Gref/LB/SR N° 2213

Nommé, à la Direction de l'Etablissement , le 1^{er} Octobre 2002, soit 2 mois avant le terme de la période contrôlée (1998 – 2002), je me suis attaché, immédiatement, et conformément aux instructions données par Maître Juliana CHICHEMANIAN – DELPY, Vice Présidente :

- ◆ *A la restructuration des Agences*
- ◆ *A renforcer la rigueur dans l'octroi des Prêts*
- ◆ *A avoir une action forte dans le recouvrement des Créances*
- ◆ *A améliorer les ratios*

- Dès le 1^{er} Janvier 2003, les activités de Prêts sur gages ont été arrêtées dans les Agences des Alpes.

A la date du 1^{er} Juillet 2003, l'Agence de GAP, a vu ses activités limitées aux Prêts Personnels et aux Placements.

- Rigueur dans l'octroi des crédits, avec mise en place d'une Commission d'Octroi, à effectifs tournants ; suppression des apporteurs d'affaires, recentrage des Prêts auprès des fonctionnaires.
- S'agissant du recouvrement des créances, une coordination des services a été mise en place, et les procédures de contrôle et de relance automatique ont été renforcées. L'Agent Comptable exerçant pleinement ses pouvoirs.
- Les ratios de solvabilité, et de liquidité, se sont améliorés, et se trouvent être, au 31 Décembre 2003, supérieurs, à ceux exigés.

La Chambre, et nous la remercions, indique toutes ces mesures dans son rapport.

Néanmoins, nous aurions souhaité, qu'elle puisse, faire état des réponses apportées, aux observations provisoires.

- Ainsi, il aurait pu être fait état, de la demande de provisionnement supplémentaire par la Commission Bancaire, en 2000, expliquant la baisse des fonds propres, ainsi que les écarts constatés entre les Comptes du Comptable, et les Comptes Bancaires
- Que 1.286 Dossiers, pour un montant de 9.662.118 Euros, qui se trouvent en créances douteuse, ont été consentis avant l'arrivée, de Monsieur le Sénateur Maire de Nice, à la présidence de la Caisse de Crédit Municipal, en 1995.
- Que de 1995 à Mai 2004, date de la réponse aux observations provisoires, 40.266 Prêts ont été accordés pour 311 Millions d'Euros, et que seuls 1.435 dossiers pour un total de 9.571.564 Euros se trouvent en créances douteuses, soit 3% du capital prêté, et 3,5 % en nombre de dossiers constitués.
- Qu'il existe sur ces dossiers 744 dossiers en surendettement, dont 504, ont un plan de remboursement accordé par la Banque de France, et 156 qui bénéficient d'un moratoire

Qu'il ne nous est donc pas impossible de penser que ces sommes pourront être recouvrées, même si le délai sera long.

- Que le passage des créances, en « non valeurs » est une procédure normale, qui se pratique dans tous les Etablissements Bancaires, et que ces montants doivent être relativisés par rapport au nombre de Prêts consentis durant toutes ces années.
- Que des améliorations ont été apportées dans la gestion de l'Etablissement, comme le constate la Chambre ; et , que des instructions ont été données, par Madame la Vice Présidente, pour qu'elles soient poursuivies et amplifiées.

Au 31 Octobre 2004, il nous est possible d'indiquer :

1. Que le montant des créances douteuses a diminué de 9% de Décembre 2003 (18.394.596 Euros) à Octobre 2004 (16.732.133 Euros) ; et de 21, 92% de Septembre 2002 (21.428.845 Euros) à Octobre 2004 (16.732.133 Euros) soit une diminution de 4.696.712 Euros.

2. Que les ratios de Solvabilité et de Liquidité sont supérieurs, à ceux exigés, et que le résultat de l'année 2004, devrait se situer à 600.000 Euros, bénéficiaire, grâce aux reprises de provisions , résultant du travail sur le recouvrement des Créances.

En espérant que cette réponse pourra être jointe, au rapport d'observations définitives,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance des ma très haute considération.

Le Directeur

Y. CASANOVA